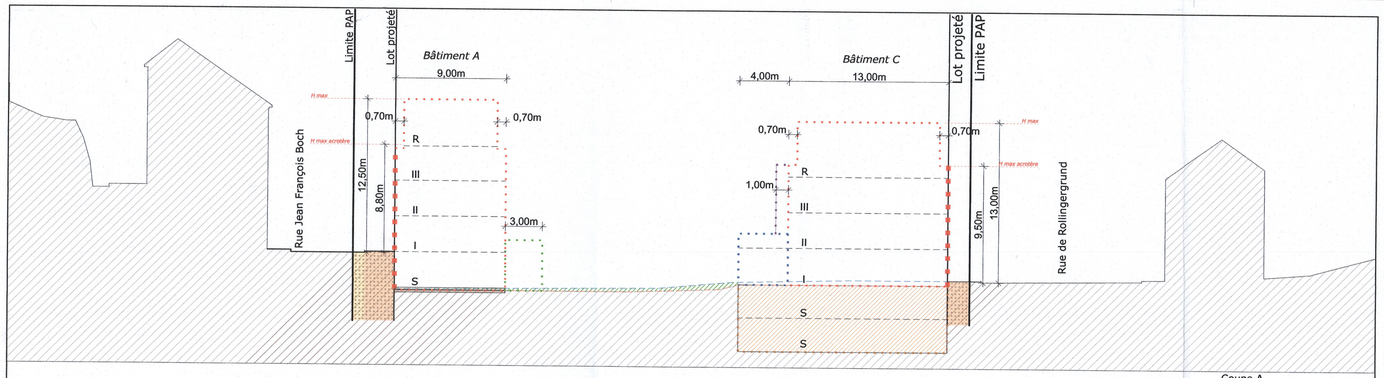

Coupe A

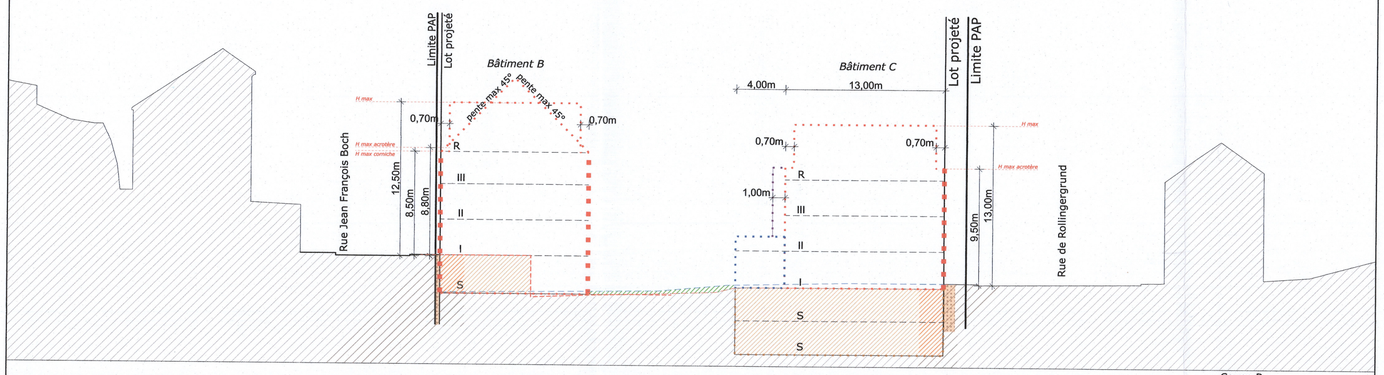

Coupe B

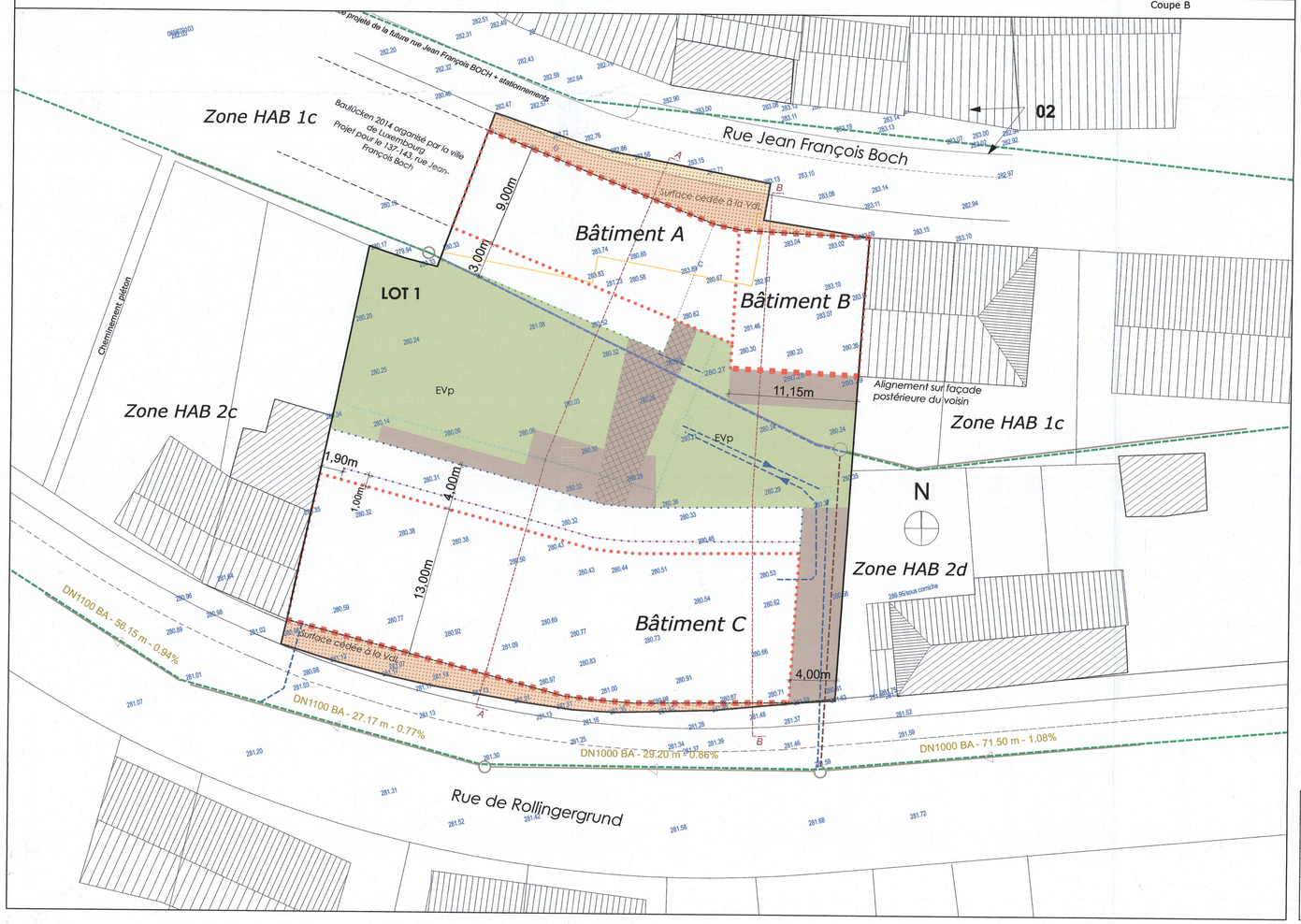

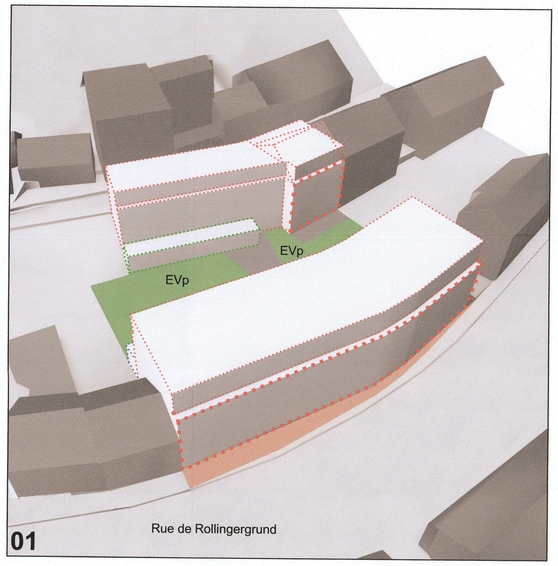

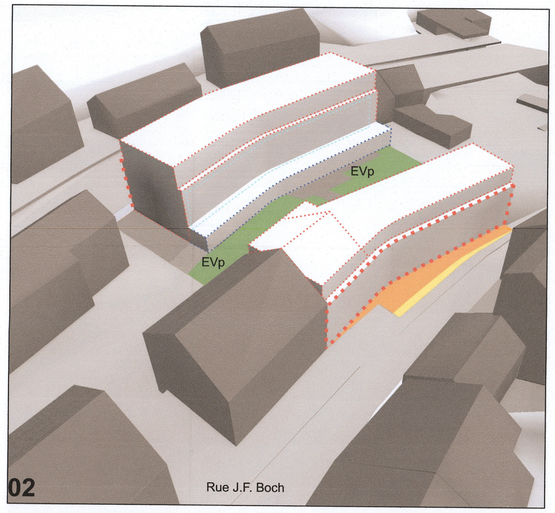

LOT 1		18,86 ares	
0	1121	0	3313
1508	oc	0	20-c
A: tp B: tp / t2 (45°) C: tp	A: ha 8.80m B: hc 8.50m/ha 8.80m C: ha 9.50m	0	A: III + 1-r + 1-s B: III + 1-r + 1-s B: III + 1-r + 2-s

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ÎLOT				
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m2]	max.		min.	max.	surface constructible brute [m2]
type de toiture		max.	min.	max.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions [m]		nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2...R — nombre d'étages en retrait
- +1,2...C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S — nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc — constructions en ordre contigu
- onc — constructions en ordre non contigu
- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

XXX.XX — **Courbes de niveau**
Point altimétrique du terrain existant

Gabarit des immeubles (plan/coupes)
Limites de surfaces constructibles destinées au séjour prolongé (uniquement en rez-de-jardin)

Espaces extérieurs privés et publics
Déblais
Remblais
Espace pouvant être couvert par une construction légère

Infrastructures techniques
Canalisation pour eaux mixtes existant
Canalisation pour eaux mixtes à créer
Canalisation pour eaux mixtes à supprimer

VILLE DE LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMMUNALE

appartient à la délibération
du conseil communal
du 30 janvier 2023
référence n° 82A/2016/3

26.07.2022	Indice B dossier PAP Modification ponctuelle RO-04b - Précision sur la surface de scellement
28.06.2022	Dépôt du dossier PAP Modification ponctuelle RO-04b
14.16.2018	Approbation de la MOPO par le Conseil Communal
22.03.2017	Approbation du Ministère de l'Intérieur
11.11.2016	Modification suite à l'avis de la Cellule d'évaluation
10.06.2016	Dépôt du dossier PAP à la Ville de Luxembourg

PLAN N°:	TITRE			INDICE:
A.01	PAP Scarabée Modification ponctuelle - RO-04b Procédure allégée			**B**
PROJET N°:	STADE:	ECHELLE:	DATE:	FORMAT:
068_ROL	PAP	1:100	26/07/2022	A0

PROJET:
Projet Scarabée

MAÎTRE D'OUVRAGE:	ADRESSE CHANTIER:	SIGNATURES:
Immobilière Scarabée SA 76, rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG	135, rue Jean François BOCH L-1244 LUXEMBOURG **Section** Section "RA" de Rollingergrund **Parcelles** 33/4691, 33/4692 & 33/4693	**Signature maître d'ouvrage** **Signature architecte**

CFARCHITECTES
CFA SARL
38, Rangwee
L-2412 Luxembourg
P +352 271 160 42

068_ROL

www.cfarchitectes.com
info@cfarchitectes.com

Toutes les dimensions des parties quotantes sont à déterminer par l'ingénieur.
Toutes les cotations sont à vérifier par les entreprises.
Ce document peut être reproduit même partiellement sous quelque forme que ce soit sans autorisation de l'auteur.